



# PROCÈS VERBAL

Réunion du Conseil Municipal

de SENANTES (Oise)

du 21 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 21 mars 2026, à 10 h 30, à la mairie, sous la présidence, en début de séance, du Maire sortant Monsieur Christian **Gavelle**.

## Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, Mme Valérie **Devillers**, M. Christophe **Dewachter**, Mme Florence **Dekkers**, M. Jacques **Laporte**, Mme Corinne **Oyer**, M. Pascal **Drocourt**, Mme Camille **Piquet**, M. Mikaël **Bénard**, Mme Florence **Desloges**, M. Gaëtan **Deffontaines**, Mme Amélie **Hauchard**, Mme Béatrice **Lecointre**, Mme Sandra **Tellier**, M. Denis **Manier**.

Le quorum étant atteint, le maire sortant, déclare la séance ouverte à 10 h 30.

## Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, Mme Camille **Piquet**, secrétaire de séance.

## 1. Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal en date du 19 février 2026.

Après avoir pris connaissance du Procès Verbal en date du 19 février 2026, aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal adopte le P.V à la majorité : 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

M. le Maire sortant donne maintenant la parole au doyen d'âge du conseil municipal.

Le doyen d'âge étant M. Christian **Gavelle**, ce dernier Continue à présider la séance.

## 2. Election du Maire

Il est rappelé au Conseil municipal les conditions et modalités d'élection du Maire par la lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du C.G.C.T ( **C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales)

Deux candidats postulent au poste de Maire : M. Christian **Gavelle** et Mme Béatrice **Lecointre**.

A l'issue du vote à bulletin secret, M. Christian **Gavelle** obtient 12 voix et Mme Béatrice **Lecointre** 3 voix.

M. Christian **Gavelle** est donc élu Maire.

## 3. Délibération sur le nombre d'adjoints.

M. le Maire propose un fonctionnement avec 3 Adjoints.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le nombre de 3 Adjoints.

#### **4. Élection des Adjointes.**

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle réglementation. La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 a étendu aux communes de moins de 1 000 habitants le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints au maire. Il s'agit d'un scrutin secret de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe présentés en alternance.

Deux listes sont proposées ;

Première liste : 1. M. Christophe **Dewachter** 2. Mme Valérie **Devillers** 3. M. Jacques **Laporte**

Deuxième liste : 1. Mme Béatrice **Lecointre** 2. M. Denis **Manier** 3. Mme Sandra **Tellier**

A l'issue du vote à bulletin secret, la première liste obtient **12 voix** et la deuxième liste **3 voix**.

Sont élus Adjointes, à la majorité : M. Christophe **Dewachter**, Mme Valérie **Devillers**, et M. Jacques **Laporte**.

Conformément à **l'article 16 du code de procédure pénal**, le maire et ses adjoints deviennent officier de police judiciaire dès leur élection.

Conformément à **l'article L.2122-32 du CGCT**, le maire et ses adjoints deviennent officier de l'état civil dès leur élection.

#### **5. Proclamation du tableau du Conseil Municipal.**

Le Maire occupe le premier rang, les adjoints prennent rang après le maire selon l'ordre de la liste.

Les conseillers municipaux prennent ensuite place ; la priorité est accordée à la liste qui a reçu le plus de voix et les conseillers sont ainsi classés par priorité d'âge.

M. le Maire donne lecture du tableau :

Le Maire:

Gavelle Christian

Les Adjointes :

DEWACHTER Christophe

DEVILLERS Valérie

LAPORTE Jacques

Les Conseillers Municipaux :

DEFFONTAINES Gaëtan

DROCOURT Pascal

DESLOGES Florence

DEKKERS Florence

OYER Corinne

PIQUET Camille

BÉNARD Mikaël

HAUCHARD Amélie

LECOINTRE Béatrice

MANIER Denis

TELLIER Sandra

## **6. Charte de l' élu local**

Conformément à la réglementation sur l'installation d'un Conseil Municipal, M. le Maire donne lecture de la charte de l' élu local. Un exemplaire de cette charte est remis à chaque conseiller.

L'intégralité du texte est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.oise.gouv.fr/index.php/contenu/telechargement/62307/380382/file/Charte%20Elu%20local.pdf>

Pour terminer, M. le Maire donne lecture d'un texte personnel dans lequel il rappelle l'importance pour chacun de participer aux commémorations du souvenir . Il invite également chaque conseiller, dans la mesure de ses disponibilités et de ses possibilités à soutenir l'action des associations du village en prenant part aux différentes manifestations qu'elles proposent tout au long de l'année.

La séance est levée à 11 h 20

Le Président de séance :

Monsieur Christian **Gavelle**

Le Secrétaire de séance :

Mme Camille **Piquet**